Royan et Royannais

« Les enfants doivent être protégés »

LAURENCE HERAMPREIS Une antenne de l'association Enfance et Partage vient de voir le jour en Pays royannais. Son animatrice bénévole veut lutter contre la maltraitance des enfants

Recueilli par Stéphane Durand s.durand@sudouest.fr

« Sud Ouest » Vous venez de créer une antenne de l'association Enfance et Partage sur le territoire du Pays royannais. Quel est l'objectif de cette association?

Laurence Herampreis Un comité existait à La Tremblade. Il intervenait sur toute l'agglomération, mais pour diverses raisons il a arrêté ses actions en juin 2019. Je n'avais pas envie que cette association disparaisse du paysage. On redémarre donc avec une nouvelle équipe. Il s'agit de lutter contre toutes les formes de maltraitances de l'enfant. Qu'elles soient psychologiques ou physiques. Nous allons mener plusieurs actions, d'abord, au niveau des écoles, pour faire prendre conscience aux enfants de leurs droits. Une série de visioconférences auprès d'écoliers du premier degré a été programmée. Notre but est de sensibiliser, aussi, les adultes qui travaillent auprès d'eux. Ces derniers doivent être à l'écoute et, en cas de doutes, agir. Je rappelle qu'avoir conscience d'un problème et ne pas porter assistance est un délit. Nous tenons aussi des permanences tous les lundis, entre 14 et 17 heures, à la Maison des associations de Royan.

Quel est le rôle de votre association en cas de soupçons de maltraitances sur un enfant?

Si une personne qui soupçonne une maltraitance ne veut pas agir en son nom, on peut se substituer à elle et faire le signalement auprès du Procureur de la République. Le comité de La Tremblade en avait fait. Ça concerne les cas les plus graves de violences ou de viols. Lorsqu'on constate une négligence, on peut s'adresser à la Crip (cellule départementale de recueil des informations préoccupantes). Les services sociaux sont alors dilligentés pour mener une enquête. Dans certaines situations l'aide éducative à



Laurence Herampreis vient de relancer une antenne de l'association Enfance et Partage. PHOTO S.D.

domicile, qui est un accompagnement proposé par le Conseil départemental aux familles, peut être proposée.

L'actualité, avec les témoignages d'adultes victimes de maltraitances alors qu'ils étaient enfants, permetelle à la parole de se libérer ?

La parole se libère un peu, oui, mais là on parle de témoignages d'anciennes victimes qui arrivent à parler alors que les faits, pour la plupart, sont lointains. L'urgence est que la parole de l'enfant se libère alors qu'il est en danger. Je rappelle qu'un enfant meurt tous les quatre ou cinq jours sous des coups. Les enfants doivent être protégés.

Avez-vous déjà eu à traiter des dossiers de maltraitances sur le territoire du Pays royannais ?

Non, pas encore. Nous venons de redémarrer l'antenne de l'association et il faut le temps de se faire connaître. Nous espérons que les premières visioconférences, dans les écoles, vont faire fonctionner le bouche à oreille. L'inspection académique devrait relayer nos actions. Et puis les confinements sont passés par là. La première période de confinement, avec la fermeture des établissements scolaires, a d'ailleurs dû être terrible pour certaines victimes qui, en temps normal, auraient pu se confier à leur instituteur ou à un adulte extérieur au cercle familial. Là, elles étaient enfermées avec « leur bourreau ».

Les élus ont-ils aussi un rôle à jouer dans cette lutte ?

Bien sûr. D'ailleurs, certains élus délégués à la petite enfance ou aux affaires scolaires, dans certaines mairies, se sont rapprochés de nous. Il y a des actions conjointes, peut-être, à mettre en place.

Comment faire comprendre à un enfant qu'il peut dire les choses lorsqu'il est victime ?

Il y a une chose facile à retenir avec la règle des trois P. Je suis prudent(e), je me protège et surtout je parle. On insiste beaucoup là-dessus. L'enfant a le droit de dire non et d'en parler à un adulte de confiance. Même s'il ne va pas tout de suite dire qu'il est victime de viol ou d'inceste, le jour où il va décider de le dire, ce sera à cette personne de confiance. Note rôle, aussi, est d'aller à la rencontre de ces personnes et de les préparer à écouter. C'est le maître d'école, la cantinière, le jardinier. . .

Avez-vous d'autres terrains d'actions que la lutte face à la maltraitance ?

On peut intervenir auprès de parents qui se sentent dépassés face à leur bébé. Ça s'adresse à ceux qui attendent un enfant ou à ceux qui sont parents d'un enfant de moins de trois ans. On écoute, on soutient et on oriente. Un bébé ne naît jamais avec un mode d'emploi. Les parents ne doivent pas avoir honte de dire qu'ils n'y arrivent pas.

Numérodel'antenneEnfance

Le marathon à la recherche de bénévoles

ROYAN L'édition est toujours prévue les 28 et 29 mai, avec des règles sanitaires contraignantes



Le Marathon continue à se préparer. PHOTO ARCHIVES S.H.

Les inscriptions aux courses du marathon Royan Côte de Beauté ont commencé à la mi-octobre. Depuis hier, la seconde grille tarifaire a été mise en place. Le tarif du marathon est passé à 50 euros, le semi à 29 euros et le 10 km à 15 euros. Les trois courses bénéficient du label régional FFA et sont donc qualificatives pour les championnats de France. Les courses enfants restent, elles, à 2 euros, et le montant récolté sera intégralement reversé à des associations œuvrant pour l'enfance.

Un appel aux bénévoles

Les organisateurs recherchent par ailleurs des bénévoles. « Toutes les bonnes volontés qui souhaitent nous rejoindre dans l'aventure seront les bienvenues », souligne Jean-Pierre Dumon, le président de l'association Marathon Royan Côte de Beauté. Pour cela, il suffit de se rendre sur le site Internet www.marathonroyancotedebeaute.fr à la rubrique « rejoignez-nous ».

« Nous aurons d'autant plus besoin d'aide cette année que les règles sanitaires risquent d'être plus contraignantes à mettre en application. Malgré un contexte sanitaire tendu, nous continuons à préparer l'organisation de nos courses pour les vendredi 28 et samedi 29 mai 2021 », reprend Jean-Pierre Dumon, qui espère d'ici là « une éclaircie dans le ciel de cette crise exceptionnelle que traverse le pays ».

ÉCHOS **DE ROYAN**

Les maisons d'Oscar Niemeyer à l'honneur

ARCHITECTURE Dans le cadre du programme de conférences dédiées à l'architecture, le service culture et patrimoine de la Ville de Royan a programmé sa prochaine visioconférence, consacrée à l'architecte Oscar Niemeyer, jeudi à 18 h 30. Oscar Niemeyer a profondément influencé l'architecture du XX° siècle à travers les villes et les grands édifices qu'il a dessinés. Ses projets pour Brasilia ou la station balnéaire de Pampulha



Notre-barne de l'Assomption.

PHOTO ARCHIVES THIERRY DAVID

ont particulièrement marqué l'esprit de ses contemporains. Une partie de son œuvre reste toutefois méconnue et largement sous-estimée, celle qui concerne les résidences privées. Sans cet architecte, la ville de Royan ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Le monument le plus emblématique de cette influence serait sans doute Notre-Dame de l'Assomption, dans le quartier du Parc. Cette réalisation, datant de 1952 et signée René Barathon avec son arche en façade, affiche clairement ses références et s'apparente à la chapelle Saint-François de Belo Horizonte... Et, à tout cela, il faut

ajouter d'innombrables villas à Royan. Le lien pour visionner la conférence est :

us02web.zoom.us/j/87312766486

La piscine est rouverte depuis hier

COVID-19 Conformément aux directives sanitaires actuelles dites de « couvre-feu », l'accès de la piscine municipale est exclusivement réservé aux publics prioritaires, listés par décret, à savoir les sportifs profes-

sionnels, sportifs de haut niveau, à ceux qui suivent une formation universitaire ou professionnelle et sur prescription médicale APA (activité physique adaptée), aux personnes à handicap reconnu MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) avec l'encadrement nécessaire. La municipalité a par ailleurs souhaité accroître le nombre et la durée de ces créneaux d'ouverture, qui seront désormais accessibles chaque jour de la semaine, du lundi au vendredi, de 11 heures à 14 heures.